

délibération :
D_2025_4_7

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Convention pour
une mission de maîtrise
d'oeuvre - Aménagement du
lotissement de Tandouire et
de la Rue des Frênes -
Cantal Ingénierie et
Territoires**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci peut nous accompagner dans le cadre de ses missions.

Monsieur le Maire propose de confier à Cantal Ingénierie & Territoires une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du lotissement de Tandouire et de la rue des Frênes.

La mission de maîtrise d'oeuvre comprend :

- l'étude préliminaire
- l'avant-projet
- l'étude de projet
- la direction de l'exécution des travaux
- l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
- l'ordonnancement, pilotage et coordination

Le forfait de rémunération est de 7 083,39 € HT correspondant à 17 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416,67 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le recours au CIT pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du lotissement de Tandouire et de la rue des Frênes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'assistance du CIT (convention, ...).
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER